Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260402-DE_13_2026-DE

Mairie de La Selle Guerchaise
9, Rue de l'Abbé François Lizé
35130 LA SELLE GUERCHAISE
02 99 96 46 72
mairie@laselleguerchaise.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE

Séance du 02 avril 2026

Le 02 avril 2026 à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mme BOUGARD Karine, M. Walter GÉRARD, Mme Édith CAPELE, Mme Amandine GORIUS, M. Alexandre BARRET, Mme Aurélie DUBOS, M. Joël BRUNEAU, Mme Martine COUVERT, M. Sébastien GOUPIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers excusés : **01- Alexandre DUBOS**
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de Pouvoirs de vote : 01 – Alexandre DUBOS pour Aurélie DUBOS

Date de convocation : 26/03/2026

Mme Amandine GORIUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de voix pour : 11 **Nombre de voix contre : 00** **Abstentions : 00**

N° 2026/13

OBJET : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

M. le Maire expose aux membres du conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 applicable à la commission d'appel d'offres en vertu des articles L. 1414-1 et L. 1414-2 :
Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal il convient de procéder à l'élection des membres de la CAO ;
Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, la commission est composée du maire ou son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;
Considérant que l'élection des membres du la CAO a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel

Après appel à candidature, les listes suivantes ont été déposées :

Liste N°1 :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Édith CAPELE	Amandine GORIUS
Ludovic LE SQUER	Martine COUVERT
Walter GÉRARD	Karine BOUGEARD

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503253-20260402-DE_13_2026-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ayant décidé à l'unanimité de procéder au vote à main levée :

- Après vote et dépouillement :

Nombre de votants = 11 bulletins blancs = 00 bulletins nuls = 00

Nombre de suffrages exprimés = 11

(Pour mémoire, quotient électoral = suffrages exprimés/ nombre de sièges à pourvoir)

Liste N°1 : Nombre de voix = 11 Sièges attribués (quotient) = 3

Sont proclamés élus membres de la CAO :

MEMBRES TITULAIRES	**MEMBRES SUPPLÉANTS**
Édith CAPELE	Amandine GORIUS
Ludovic LE SQUER	Martine COUVERT
Walter GÉRARD	Karine BOUGEARD

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par un vote à main levé :

- Proclame élus les membres de la CAO tels que désignés dans le tableau ci-dessus ;
- Précise que la commission sera convoquée par le maire dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour copie conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Ludovic LE SQUER